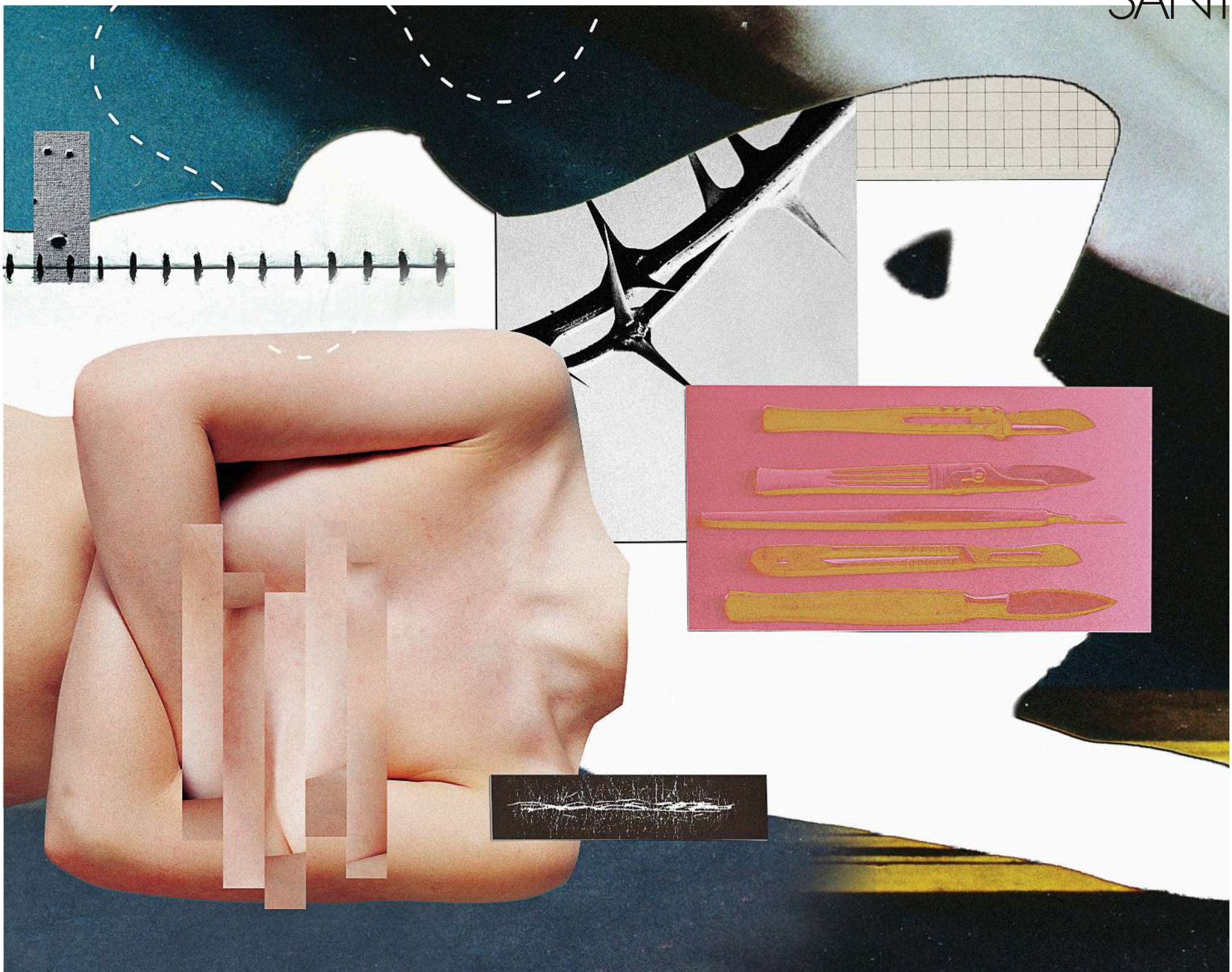


CHIRURGIE MAMMAIRE

LES SEINS DE LA COLÈRE

Nécroses, douleurs, cicatrices démesurées… Six femmes portent plainte contre un chirurgien esthétique après de graves séquelles postopératoires. Hasard ou incompétence professionnelle ? Patientes et médecin témoignent en exclusivité.

PAR **ALISON TERRIEN** ILLUSTRATION **LÉA CHASSAGNE**

PENDANT LONGTEMPS, MARINA* A CRU ÊTRE UNE EXCEPTION. La faute à pas de chance, comme on dit. Peut-être faisait-elle partie de ces personnes qui cicatrisent très mal ? Aujourd'hui, lorsqu'elle pense à sa poitrine, la quadragénaire évoque plutôt le moment où elle a enfin envisagé une réduction mammaire, après des années d'hésitation. À l'époque, elle fait du 100 H. Sa poitrine volumineuse pèse sur sa santé autant que sur son moral. Après deux grossesses et une perte de poids importante, l'intervention s'impose comme une nécessité médicale et l'occasion de se réconcilier avec son corps. Elle est opérée, en mars 2022, dans une clinique de Bayonne (Pyrénées-Atlantiques), par Nicolas G., un chirurgien esthétique installé depuis vingt-cinq ans dans la région, qu'elle dit avoir choisi pour sa réputation et les avis positifs lus en ligne.

« Quand je suis allée le voir, je me sentais moche, grosse et laide, se souvient Marina. Il avait les mots qu'il fallait. Il m'a regardée et m'a dit : "Ne vous inquiétez pas, je vais vous refaire de beaux seins." Si vous saviez comme je m'en mords les doigts aujourd'hui. » Car ce qui devait être un soulagement marque le début d'un parcours médical lourd et éprouvant. Très vite après l'intervention, ses aréoles mammaires noircissent. Elle dit développer une nécrose bilatérale. « J'avais un trou qui devait faire pas loin de 10 centimètres à l'intérieur du sein, décrit-elle. Mes seins sont devenus des choses horribles, mon mari utilise même le mot "mutilé" pour décrire ce qui m'est arrivé. » Avant l'opération, Marina souffrait d'une poitrine trop lourde. Depuis, d'autres douleurs ont pris le relais, parfois lancinantes. Difficile par ailleurs d'envisager une reconstruction. « J'ai une peur viscérale de me faire réopérer. Je ne peux pas rester comme ça, mais je suis terrifiée à l'idée de perdre le peu qu'il me reste de mamelons et de tétons », confie-t-elle.

> "Ma poitrine ne ressemblait à rien, j'avais carrément des trous."
>
> INGRID BONPAIN, UNE PATIENTE

Ingrid Bonpain, 24 ans, avait consulté Nicolas G. deux ans avant Marina, en décembre 2021, également pour réduire sa poitrine. Elle passe au bloc deux mois plus tard. Quelques jours après, elle dit avoir constaté une nécrose des aréoles qui nécessite des détersions à vif (élimination des tissus non viables) et des méchages (pour drainer la plaie) répétés pendant des semaines. « Ma poitrine ne ressemblait à rien, j'avais carrément des trous », relate-t-elle. Le praticien programme une nouvelle intervention, le 30 juin 2022, pour reprendre les cicatrices et tenter d'améliorer la forme de ses seins. « Rebelote, nécroses. Il m'a enlevé le mamelon droit : aujourd'hui, je n'ai plus rien », affirme-t-elle. Après de nouvelles détersions, Nicolas G. lui propose un troisième passage au bloc. « Il m'a dit que si je voulais, il pouvait me faire une liposuccion au niveau du ventre et des cuisses pour me réinjecter de la graisse dans la poitrine afin d'améliorer sa forme. Là, j'ai répondu : "Non, vous ne poserez plus les mains sur moi, ce n'est plus possible." » Ingrid Bonpain dit avoir sollicité plusieurs avis de spécialistes. « Selon certains, ce n'était pas réopérable, alors même que Nicolas G. me disait qu'il pouvait, lui. Je n'ose pas imaginer le résultat si j'avais accepté. » ●●●

●●● Le 28 janvier, Marina, Ingrid et quatre autres patientes, âgées de 21 à 52 ans, ont déposé une plainte collective contre le praticien, selon nos informations exclusives. Une plainte que nous avons pu consulter et qui vise notamment des faits de « blessures involontaires ». Par ailleurs, nous avons appris qu'une dizaine d'autres femmes seraient sur le point de l'accuser. Cette procédure intervient après un premier dépôt de plainte collectif, en juin dernier, par six ex-patientes, comme l'avait révélé « Society » en septembre, pour « blessures involontaires », « exposition d'autrui à un risque d'infirmité permanente » et « faux et usage de faux ». Le tribunal judiciaire de Bayonne nous indique qu'une enquête préliminaire est en cours depuis juillet. L'avocat des plaignantes, Me Loïc Padonou, confirme de son côté que ces dernières doivent être auditionnées dans les prochaines semaines. Nous avons pu nous entretenir avec douze autres patientes, dont onze plaignantes, ayant toutes été opérées par Nicolas G. pour des réductions ou des augmentations mammaires, ou encore des mastopexies (lifting) en raison de ptôses mammaires (seins tombants). Autant d'actes chirurgicaux courants, réalisés chaque semaine sur des milliers de patientes en France. Dans le Sud-Ouest où il est installé depuis vingt-cinq ans, Nicolas G. jouit d'une solide réputation qui a incité les patientes à le choisir. À 59 ans, il est président de la Société française des chirurgiens esthétiques plasticiens (Sofcep) et membre de quatre autres sociétés savantes.

Pourtant, les femmes interrogées, qui témoignent à visage découvert pour certaines, décrivent une trajectoire similaire : une mise en confiance suivie de complications lourdes après l'opération et de résultats esthétiques qu'elles jugent problématiques. Elles évoquent des seins asymétriques, « carrés », sans galbe ni projection, avec des « oreilles », un excès de peau en forme de pointe sur le côté du sein. Les photos, auxquelles ELLE a eu accès, montrent en effet des cicatrices importantes et des asymétries très marquées. En outre, ces patientes partagent ce même sentiment de « manque de considération totale » de la part du plasticien. Marina raconte ainsi être retournée voir Nicolas G. après l'apparition de cicatrices qu'elle juge anormales. « Quand je mettais les épaules en arrière, ma cicatrice me coupait le sein en deux. J'avais l'impression d'avoir une paire de fesses sur chaque sein. » Le chirurgien lui aurait répondu : « Heureusement, vous ne marchez pas les bras levés. » Marina sort du rendez-vous en larmes.

ALÉAS THÉRAPEUTIQUES OU FAUTE MÉDICALE ?

En toile de fond de cette affaire, une frontière difficile à tracer, entre aléas thérapeutiques et manquement éventuel aux règles de l'art. Car les chirurgiens – esthétiques ou non – sont tenus à une obligation de moyens, et non de résultat. Toute complication ne constitue donc pas, en soi, une faute, et l'existence de cette dernière doit être démontrée par des experts judiciaires pour engager la responsabilité du praticien. Sollicitée par ELLE, une chirurgienne esthétique parisienne, qui souhaite rester anonyme, rappelle que les complications font partie intégrante de la pratique. « Quand on parle d'aléas thérapeutiques en chirurgie esthétique, ce sont des choses qui peuvent arriver sans qu'il y ait forcément une erreur de la part du praticien, explique-t-elle. C'est-à-dire qu'une patiente opérée par un autre chirurgien avec la même technique aurait probablement eu les mêmes conséquences. On sait que chaque personne a une façon de cicatriser qui lui est propre. »

Concernant les nécroses totales des aréoles mammaires, évoquées par plusieurs plaignantes, la chirurgienne concède toutefois qu'il s'agit de « complications rares, très embêtantes et relativement graves ». Elle souligne aussi que, pour distinguer l'aléa d'une éventuelle faute, les experts et les assurances s'appuient notamment sur des taux de complications connus et publiés dans la littérature médicale. Yolande Aguado en a fait la mauvaise expérience. Mécontente de son travail après une mastopexie réalisée en 2019, elle avait assigné Nicolas G., moins d'un an plus tard, en référé pour une expertise devant le tribunal de Bayonne. Procédure dont elle a été déboutée, car l'expert concluait que l'opération avait été pratiquée « convenablement », selon le compte rendu consulté par ELLE. « Il a rendu des conclusions qui me paraissent grandement contestables », souligne l'avocat



LÉA CHASSAGNE

de Yolande Aguado, Me Loïc Padonou. Selon la plainte déposée en juin, cet expert est également mis en cause pour « escroquerie au jugement ». Le dossier est désormais en cours d'instruction devant l'ordre des médecins de Nouvelle-Aquitaine.

ROMPRE LE SILENCE

Selon Muriel Bessis, fondatrice de l'Association des réussites et des ratés de la chirurgie esthétique (Arches), ces plaintes s'inscrivent dans un contexte de « libération de la parole » autour des chirurgies mammaires. En témoigne une enquête de la compagnie d'assurances MACSF, menée en 2024, décortiquant 815 réclamations impliquant un chirurgien esthétique et plastique sur une période de huit ans. La chirurgie mammaire concentrait plus du tiers des réclamations (35 %). Quant aux nécroses cutanées, elles représentaient 3 % des réclamations totales. Mais l'histoire ne s'arrête pas au bloc opératoire pour nos témoins et les conséquences dépassent le cadre médical. « Ça a aussi affecté ma vie sentimentale, pointe Charlotte Banfi, qui dit avoir développé une nécrose bilatérale des aréoles après une réduction mammaire datant d'octobre 2022. Je me suis séparée du père de mes enfants en partie à cause de cela, ça nous a détruits. Il n'y avait plus d'intimité. Je ne voulais plus qu'il me touche ou qu'il me regarde. » Une difficulté qui pèse aussi, selon la trentenaire, sur les rencontres qu'elle pourrait envisager aujourd'hui. À ces souffrances s'ajoute la question financière d'une nouvelle opération. Et la peur d'un nouvel échec, suivi de souffrances.

> "Je veux juste qu'il arrête d'abîmer les femmes."
>
> CHARLOTTE BANFI, UNE PATIENTE

"UNE SINISTRALITÉ DANS LA NORME"

Sollicité par ELLE, Nicolas G. défend sa pratique et récuse toute dérive. « Comme tout chirurgien esthétique, la chirurgie mammaire constitue une part importante de mon activité », indique-t-il. Il affirme réaliser « une bonne centaine » d'interventions mammaires par an et assure présenter « une sinistralité dans la norme » (un ratio entre sinistres et primes calculé par les assurances). Cinq des onze femmes interrogées décrivent des nécroses bilatérales des aréoles mammaires. Nicolas G. ne reconnaît qu'un cas. « D'autres patientes ont eu soit des nécroses partielles, soit ce qu'on appelle des "retards de cicatrisation", assure le médecin. La chirurgie n'est pas une science exacte. Tous les chirurgiens ont des suivis de patients plus ou moins simples, c'est comme ça. »

Au sujet de la « plaisanterie » adressée à Marina, Nicolas G. dément, affirmant être « très respectueux des patientes ». S'il assure ne pas vouloir « minimiser ce qu'elles ont vécu », il évoque, chez certaines, « une rupture du suivi de soins ». « Quand les patientes ne reviennent pas voir leur chirurgien, il devient compliqué d'apporter des corrections », soutient-il. Il s'étonne par ailleurs de la voie choisie par plusieurs plaignantes, estimant que le dépôt de plainte au pénal « n'est pas la démarche la plus logique » et qu'un litige devrait, selon lui, passer d'abord par l'assurance et une expertise judiciaire dans un cadre civil.

Le praticien dit voir dans cette affaire « une instrumentalisation des patientes » par d'anciennes consœurs ayant travaillé dans son cabinet, contre lesquelles il entend saisir l'ordre des médecins, ainsi qu'une infirmière. Des plaintes pénales et civiles pourraient également suivre, selon lui. Par ailleurs, Nicolas G. a poursuivi en diffamation Yolande Aguado et Charlotte Banfi pour des avis publiés sur sa page Google. En septembre dernier, la première a été relaxée par le tribunal judiciaire de Bayonne, la justice estimant qu'elle « a pu, à juste titre, se sentir meurtrie et présenter un traumatisme physique et psychologique ». Charlotte Banfi a en revanche été condamnée à une amende de 1000 euros avec sursis, ainsi qu'au versement de 500 euros de dommages et intérêts et de 800 euros de frais de procédure, pour avoir écrit : « Une nécrose totale et bilatérale des deux aréoles, complication décrite comme rare, mais bizarrement très fréquente chez ses patientes. » Le tribunal a estimé qu'« il n'est pas rapporté la preuve que cette complication est très fréquente chez les patientes du Dr G. ». Charlotte Banfi a fait appel de cette décision. « Je veux juste qu'il arrête d'abîmer les femmes », affirme celle qui évoque une forme d'omerta dans la région.

Par-delà les versions qui s'opposent, s'est noué, en creux, un lien entre ces patientes qui, au départ, ne se connaissaient pas. Une forme de sororité née d'un double tabou. Celui des complications médicales et celui, peut-être plus intime encore, d'avoir eu recours à de la chirurgie esthétique, puis de devoir justifier, face aux regards et aux remarques, le fait même de s'en plaindre. De cette solitude partagée est né un espace de parole. Un groupe WhatsApp, réunissant vingt-cinq anciennes patientes, dont douze plaignantes. « J'ai envoyé des photos de mes seins à des femmes que je n'avais jamais vues. Ça me fait du bien de savoir que ça n'arrive pas qu'à moi, que je ne suis pas la seule à vivre ça dans mon coin », confie Marina. Celle qui voit le groupe s'étoffer depuis s'interroge : « On se demande combien nous serons finalement. Combien de femmes vont se sentir abîmées ? » ●

*** Le prénom a été changé.**